

## **RAPPORT**

DE LA REUNION D'EXPERTS REPRESENTANT LES ETATS PARTICIPANT A LA CONFERENCE SUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE, PREVUE DANS LE DOCUMENT DE CLOTURE DE LA REUNION DE BELGRADE 1977, EN VUE D'EXAMINER, DANS LE CADRE DU CHAPITRE DE L'ACTE FINAL SUR LES QUESTIONS RELATIVES A LA MEDITERRANEE; LES POSSIBILITES ET LES MOYENS PROPRES A PROMOUVOIR DES INITIATIVES CONCRETES DE COOPERATION MUTUELLEMENT AVANTAGEUSE CONCERNANT DIVERS DOMAINES ECONOMIQUES, SCIENTIFIQUES ET CULTURELS, ET S'AJOUTANT A D'AUTRES INITIATIVES EN COURS DE REALISATION DANS LES DOMAINES PRECITES.

Conformément au mandat contenu dans le Document de clôture de la Réunion de Belgrade 1977, et à l'invitation du Gouvernement de Malte, une Réunion d'experts représentant les Etats participants s'est tenue à La Valette du 13 février au 26 mars 1979 afin d'examiner, dans le cadre du chapitre sur les questions relatives à la Méditerranée figurant dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), les possibilités et les moyens propres à promouvoir des initiatives concrètes de coopération mutuellement avantageuse concernant divers domaines économiques, scientifiques et culturels, et s'ajoutant à d'autres initiatives en cours de réalisation dans les domaines précités.

Au cours de la séance d'ouverture de la Réunion, les participants ont reçu un message du Dr. Anton Buttigieg, Président de la République de Malte, et ont entendu une allocution de M. Wistin Abela, Ministre du développement, de l'énergie, des ports et des télécommunications de la République de Malte.

Les participants ont adopté un ordre du jour et sont convenus des modalités appropriées à la Réunion.

Les participants ont procédé à un échange de vues général.

Conformément au Document de clôture de la Réunion de Belgrade 1977, tous les Etats méditerranéens non participants avaient été invités à contribuer aux travaux de la Réunion. L'Egypte et Israël ont accepté et ont présenté leurs contributions le 21 février en séance plénière. La Syrie s'est adressée à la plénière le 27 février. Les représentants de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE/ONU) de l'UNESCO et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont présenté des contributions entrant dans le cadre des travaux de la Réunion.

Deux organes de travail chargés respectivement d'étudier la coopération dans les domaines scientifique et culturel et dans le domaine économique ont été créés par la plénière et ont mené leurs travaux sous sa direction. Les Etats méditerranéens non participants ayant présenté des contributions ont pris part aux discussions des organes de travail. A l'invitation de la plénière, les représentants de la CEE/ONU et de l'UNESCO ont présenté des contributions complémentaires devant les organes de travail.

Les participants ont souligné la volonté de leurs gouvernements de favoriser le développement de relations de bon voisinage et de la coopération avec les Etats méditerranéens non participants et ont réaffirmé l'importance que leurs gouvernements attachent à la réalisation des objectifs énoncés dans l'Acte final de la CSCE par la mise en oeuvre de toutes les dispositions qu'il contient, ainsi que leur volonté de poursuivre leurs efforts en conséquence.

Les participants ont passé en revue de nombreuses mesures et activités déjà mises en oeuvre ou envisagées, tant sur le plan bilatéral que multilatéral, en vue d'instaurer une coopération mutuellement avantageuse dans les domaines économique, scientifique et culturel; ce faisant, ils ont mis l'accent sur certains problèmes qui se posent actuellement dans les domaines susmentionnés et ont étudié les solutions qui pourraient leur être apportées. Les participants ont estimé que cet utile échange de vues était à mettre à l'actif de la Réunion.

La Réunion d'experts a constaté que des travaux particulièrement utiles et concrets sont exécutés dans les domaines énoncés dans son mandat par les organisations internationales compétentes, notamment la CEE/ONU, l'UNESCO et le PNUE.

Conformément au mandat de la Réunion et en tenant compte des contributions qu'ont apportées à celle-ci des Etats méditerranéens non participants et les représentants de la CEE/ONU, de l'UNESCO et du PNUE, les participants ont examiné les idées et les propositions qui ont été formulées en vue de prendre de nouvelles initiatives propres à encourager une coopération mutuellement avantageuse dans des secteurs relevant des domaines dont l'étude a été confiée à la Réunion.

La Réunion d'experts a conclu que, dans nombre de ces secteurs, la CEE/ONU, l'UNESCO et le PNUE offraient un cadre pour rechercher les moyens de développer davantage la coopération entre les Etats participants et les Etats méditerranéens non participants, tandis que, dans d'autres secteurs, il était plus indiqué de recourir à des efforts unilatéraux ou à une coopération bilatérale, ou encore à certaines formes de coopération multilatérale.

En conséquence, les participants, ayant examiné les idées, considérations et propositions formulées devant eux, ont recommandé aux gouvernements des Etats participants d'envisager, en fonction de leurs possibilités et de leurs intérêt, en prenant part aux activités des organisations internationales et dans leurs relations bilatérales et multilatérales avec les Etats participants et les Etats méditerranéens non participants :

## ECONOMIE

de poursuivre leurs efforts en vue de contribuer au développement diversifié de l'économie des Etats concernés, y compris les Etats méditerranéens non participants, en tenant dûment compte de leurs objectifs nationaux de développement;

de développer l'échange de données statistiques entre instituts nationaux de statistique, en y faisant également prendre part les Etats méditerranéens non participants, et de prévoir la convocation d'une réunion d'experts dans le cadre de la CEE/ONU en vue de dresser un inventaire des données existantes et d'étudier de nouvelles mesures dans le domaine des données relatives aux comptes nationaux, à la main-d'oeuvre, à la production agricole et industrielle, au commerce, aux transports, au tourisme, à l'environnement, à l'éducation et à la santé;

d'examiner, dans le cadre du PNUE, les possibilités de fournir aux Etats participants des informations et des conseils sur les programmes et activités pertinents relatifs à l'environnement afin de parvenir à une meilleure harmonisation entre les programmes méditerranéens et les autres programmes internationaux; de participer aux efforts en vue de réduire la pollution de la Méditerranée et d'étudier la possibilité de développer la coopération instaurée dans le cadre de la Convention de Barcelone;

de prévoir la tenue de réunions à un niveau technique, dans le cadre des organisations internationales compétentes, pour déterminer les critères les plus appropriés pour une utilisation optimale des ressources touristiques, et d'encourager les pays intéressés à intensifier leur coopération en matière de formation professionnelle, de stages de perfectionnement et de bourses d'étude;

d'intensifier l'échange, sur une base bilatérale ainsi qu'en coopération avec les organisations internationales compétentes, des résultats des études relatives à la conservation et à l'utilisation rationnelle de l'énergie; de développer leur coopération, étendue aux Etats méditerranéens non participants, dans le domaine de l'énergie solaire, en apportant leur soutien aux activités du PNUE et en tenant dûment compte des résultats du "Forum scientifique" de la CSCE;

d'étudier le développement des réseaux transeuropéens et méditerranéens de transport et d'encourager, en vue de faciliter le commerce, une plus large application dans ces domaines de la Convention TIR ainsi que des autres instruments et recommandations élaborés dans le cadre de la CEE/ONU qui ont trait au transport international des marchandises;

d'examiner les efforts à mener en coopération, dans le cadre des organisations internationales compétentes, pour adapter la production agricole dans la région méditerranéenne de façon à répondre aux besoins existants;

de demander instamment que soit améliorée la coopération entre les Etats participants et les Etats méditerranéens non participants dans le domaine des pêches en Méditerranée et d'encourager la poursuite des études sur le traitement du poisson dans le cadre des organisations internationales compétentes;

d'apporter un appui au programme entrepris sous l'égide du PNUE pour le développement de l'aquaculture en Méditerranée en tant que projet de coopération entre tous les pays intéressés;

de promouvoir, dans le domaine de la technologie des télécommunications, la coopération entre les organisations; et les sociétés compétentes des Etats participants et des Etats méditerranéens non participants intéressés, au moyen de recherches communes, portant notamment sur les nouveaux équipements et la technologie actuelle, d'échanges d'informations; de l'organisation de cours de formation pour les spécialistes, en coopération avec l'Union internationale des télécommunications; d'étudier la possibilité d'organiser une réunion d'experts des pays intéressés consacrée aux télécommunications dans la région méditerranéenne;

de recommander aux pays d'accueil et aux pays d'origine d'intensifier leurs contacts en vue de trouver des solutions aux problèmes qui existent dans le domaine du travail migrant. Tout en mettant pleinement en oeuvre les accords existants auxquels ils sont parties, ils devraient également poursuivre par tous les moyens appropriés leurs efforts tendant à améliorer la situation des travailleurs migrants, conformément aux dispositions de l'Acte final sur le travail migrant, et rechercher notamment la solution des problèmes dans les domaines économique, social, humain et autres;

## SCIENCE

de pratiquer plus largement, dans le cadre des organisations internationales compétentes citées dans l'Acte final, la tenue de conférences, de symposiums et de réunions consacrés aux problèmes scientifiques et techniques les plus pressants de la région méditerranéenne qui présentent un intérêt général;

de renforcer leur coopération en vue de combattre et d'éliminer certaines maladies répandues dans la région méditerranéenne (par exemple la thalassémie), de favoriser l'organisation d'études et de conférences, notamment sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé, dans le dessein de mettre au point des programmes de prévention, de détection et de traitement de ces maladies ainsi que des programmes de formation de personnel spécialisé, en se fondant sur les connaissances techniques dont certains Etats participants pourraient faire bénéficier d'autres pays;

de demander instamment que soient poursuivis, au sein des organisations internationales compétentes, les échanges de vues concernant les études coopératives sur la gérontologie, notamment sur les soins gériatriques en relation avec l'environnement;

d'envisager la convocation, sous l'égide des organisations internationales compétentes, d'une conférence de nature scientifique sur la protection de l'écosystème méditerranéen, en vue d'étudier plus particulièrement des projets de coopération en matière de reboisement, de gestion des forêts, de gestion de ressources en eau, d'aménagement des régions arides et semi-arides et de dresser un inventaire des centres techniques de recherche existant dans ces domaines;

de développer la coopération dans le domaine de la sismologie, d'intensifier les échanges d'informations sur les phénomènes sismiques en Méditerranée et dans les régions voisines et de prévoir la convocation, sous l'égide de l'UNESCO, d'un colloque sur la sismicité en Méditerranée et ses conséquences en Europe et en Afrique;

d'étudier, en coopération avec les autres Etats participants et avec les Etats méditerranéens non participants, la possibilité de rédiger une histoire générale de la Méditerranée, en mettant à profit l'expérience précieuse de l'UNESCO et en se plaçant sous l'égide de celle-ci;

d'encourager des études correspondant aux besoins de la région méditerranéenne, en particulier dans les domaines des sciences et de la technologie;

## CULTURE

d'appuyer la convocation de congrès et de conférences par les organisations internationales existantes dans le domaine de la culture, tant dans les Etats participants que dans les Etats méditerranéens non participants;

d'accroître leur coopération, aussi bien sur le plan bilatéral que multilatéral, notamment au sein des organisations internationales compétentes, dans le domaine de la recherche scientifique, de la protection et de la conservation du patrimoine culturel et historique de la région méditerranéenne, en particulier en ce qui concerne les vestiges archéologiques et architecturaux, en vue de développer tout particulièrement la recherche archéologique subaquatique, et d'harmoniser les modalités juridiques et techniques de la protection et de la conservation de ce patrimoine;

d'envisager la préparation d'une étude sur les rapports entre le développement du tourisme en Méditerranée et la protection, la préservation et la présentation du patrimoine culturel et historique, avec la participation des Etats participants et non participants intéressés, et en collaboration avec les organisations internationales compétentes;

d'étendre leur coopération dans le domaine de la diffusion des connaissances scientifiques et culturelles par le moyen de la radiodiffusion et de la télévision; d'accroître les échanges de programmes scientifiques et culturels de radiodiffusion et de télévision; d'étudier, en collaboration avec les organisations internationales compétentes, les possibilités d'utiliser la radiodiffusion et la télévision pour la formation professionnelle et la formation des adultes;

de promouvoir l'échange de films entre les cinémathèques des Etats participants et des Etats méditerranéens non participants ainsi que l'organisation de semaines du cinéma;

d'encourager les efforts de l'UNESCO pour aider les pays de la région méditerranéenne à établir un Centre culturel méditerranéen.

Les participants ont recommandé qu'à la Réunion de Madrid, les gouvernements des Etats participant à la CSCE tiennent compte selon le cas des résultats de la Réunion de La Valette et qu'ils gardent à l'esprit dans l'intervalle les résultats obtenus par des efforts unilatéraux, dans le cadre des organisations internationales compétentes et sur le plan de la coopération bilatérale ou multilatérale dans les domaines couverts par le mandat de la Réunion de La Valette.

Les participants ont exprimé leur profonde reconnaissance au Gouvernement de Malte et au peuple maltais pour l'excellente organisation de la Réunion et la chaleureuse hospitalité qui leur a été offerte pendant leur séjour à La Valette.

La Valette, le 26 mars 1979